



DEMANDE D'AUTORISATION D'IMPLANTATION ET/OU PASSAGE D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE DOMAINE PUBLIC

Document à remplir en cas de mise en place d'un système d'assainissement sur
un terrain géré par une instance publique

Demande présentée par M. / Mme :

Adresse :

A (*):
Madame ou Monsieur Le Maire
Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

OBJET: Demande d'autorisation d'implantation et/ou passage d'un assainissement non collectif sur le domaine public

Madame, Monsieur le

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'implantation et/ou passage de notre dispositif d'assainissement non collectif situé sur
ma propriété sur la commune
de et cadastrée..... :

(Cochez la ou les case(s) correspondante(s))

☐ à implanter notre installation d'assainissement non collectif sur la route communale n°.....

☐ à faire passer une ou plusieurs canalisations de transfert des effluents sur la route communale n°.....

☐ à implanter notre installation d'assainissement non collectif sur la route départementale n°.....

☐ à faire passer une ou plusieurs canalisations de transfert des effluents sur la route départementale n°.....

La filière d'assainissement non collectif qui sera mise en place suivra la réglementation en vigueur ainsi que les règles de l'art
fixées par la norme NF DTU 64-1 d'août 2013. De plus l'installation sera contrôlée par l'organisme compétent en matière
d'assainissement non collectif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le.....
l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du pétitionnaire

Cette demande est à retourner au SPANC complétée, accompagnée du dossier de demande d'installation d'un assainissement non
collectif. Le SPANC se chargera de transmettre la demande de rejet à l'autorité compétente.

Une copie de cette autorisation obtenue devra être transmise dans les meilleurs délais au SPANC. Le projet ne sera validé qu'à réception
de cette autorisation de rejet.

Formulaire n°06 – Demande d'autorisation d'implantation d'un ANC sur le domaine public

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Andouillé-Neuville Aubigné Feins Gahard Guipel Langouët
La Mézière Melesse Montreuil-le-Gast Montreuil-sur-Ille
Mouzé Saint-Aubin-d'Aubigné Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran Saint-Médard-sur-Ille Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne Vieux-Vy-sur-Couesnon Vignoc

SIÈGE 1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast

Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87

Mail contact@valdille-aubigne.fr

www.valdille-aubigne.fr

PÔLE EAU – AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT

Avenue du Phare du grand jardin – Cap Malo
35520 MELESSE

Tél. 02 23 22 21 80